

ACCORD

PPCR

PARCOURS PROFESSIONNEL - CARRIERES - REMUNERATIONS



Pourquoi la CFTC a signé cet accord ?

Même si l'accord est à minima et n'est pas parfait ... cet accord permettra de :

- + simplifier et moderniser le statut des fonctionnaires
- + améliorer les rémunérations en début et en fin de carrière
- + résorber les inégalités entre fonctionnaires des différentes fonctions publiques et entre hommes et femmes
- + favoriser la mobilité des fonctionnaires d'un ministère à un autre, d'une fonction publique à une autre
- + améliorer l'affectation des fonctionnaires sur l'ensemble du territoire

Pour autant la CFTC réclame l'application immédiate du projet d'accord QVT (qualité de vie au travail) et l'augmentation du point d'indice gelé depuis 5 ans !!!

www.cftcpolice.fr